

PROCES-VERBAL
SEANCE DU COMITE SYNDICAL en date du 22 avril 2025

Nombre de délégués : L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril à 18 heures, le comité syndical légalement
En exercice : 07 convoqué s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de
Présents : 06 M. GARDET Benjamin.
Absents : 01
Votants : 06

Date de la convocation :
11/04/2025

Présents : GARDET Benjamin, REBORD Jean-Luc, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, VIALLIS Gérard, délégués titulaires.

Absent : TEYPAZ Thierry, délégué titulaire.
Egalement présent : EXCOFFON Christian – maire de Cohennnoz.

Secrétaire : VIALLIS Gérard

Délibération n° 2025-04D01-01 - Approbation procès-verbal du comité syndical du 10 avril 2025

Monsieur le président propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Approuve le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.

Délibération n° 2025-04D02-01 - Construction du télésiège cabines débrayable de la Logère – attribution des lots n°2, n°3, n°4 et n° 5.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération 2025-02D02 du 20 février 2025 attribuant le lot n°1 « étude - fourniture matériel – génie civil montage – réglage et mise ne route de l'appareil » à la SAS POMA.

Il explique qu'un appel à candidature (AAC) a été lancée le 28 février 2025 dans le cadre d'une procédure avec négociation (parution au JOUE le 28/02/2025), pour les lots suivants :

- Lot n°2 « Terrassements généraux, démolition de fondation et des bâtiments existants / Réseaux neufs et modification de réseaux existants »
- Lot n°3 « Travaux pour alimentation en énergie électrique (postes transfo et équipements BT) »
- Lot n°4 « Réalisation des locaux d'exploitation »
- Lot n°5 « Travaux de démontage de remontée mécanique »

La date limite de réception des offres était fixée au 03/04/2025.

Pour le lot n°2, 2 entreprises ont répondu et les 2 candidatures ont été jugées recevables.

Pour le lot n°3, 5 entreprises ont répondu et les 5 candidatures ont été jugées recevables.

Pour le lot n°4, 2 entreprises ont répondu et les 2 candidatures ont été jugées recevables.

Pour le lot n° 5, 2 entreprises ont répondu et les 2 candidatures ont été jugées recevables.

La commission d'appel d'offres dûment convoquée le 11/04/2025 s'est réunie le 22/04/2025 a procédé à l'analyse des offres et a dressé le classement.

Au vu du rapport de la CAO et au classement des offres, le président propose de retenir les offres suivantes :

- Lot n°2 « Terrassements généraux, démolition de fondation et des bâtiments existants / Réseaux neufs et modification de réseaux existants » : groupement d'entreprises MARTOÏA / BASSO / LES TERRASSEMENTS DU VAL D'ARLY pour un montant de 597 860,45 € H.T.
- Lot n°3 « Travaux pour alimentation en énergie électrique (postes transfo et équipements BT) » : entreprise ALTIVOLT pour un montant de 208 000,00 € H.T.
- Lot n°4 « Réalisation des locaux d'exploitation » : groupement d'entreprises COMAG / PICHOL /JMO pour un montant de 437 157,65 € H.T.
- Lot n°5 « Travaux de démontage de remontée mécanique » : entreprise REVELON pour un montant de 77 410,00 € H.T.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Décide d'attribuer le marché des lots n°2, n°3, n°4 et n°5 aux entreprises tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres.
- Autorise le Président à signer les marchés correspondants et toutes pièces se rapportant à leur exécution.
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2025 du SIVU.

Délibération n° 2025-04D03-01 – Financement de la navette hivernale

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le marché de services à bons de commande conclu avec le transporteur FAURE SAVOIE pour l'organisation d'une navette skieurs hivernale pour les vacances scolaires de Noël et d'hiver.

Il précise que cette navette skieurs est financée par le SIVU.

Les saisons précédentes, les communes de Crest-Voland et de Cohennoz, ainsi que la SPL Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz et l'ESF avaient accepté de participer financièrement à ce service.

Il propose aux élus de renouveler la demande de participation financière, en fonction du coût de ce service constaté chaque année, auprès de ces instances (communes, remontées mécaniques et ESF) pour la saison 2024/2025 et les saisons prochaines.

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de solliciter une participation financière sur la mise en place de cette navette hivernale auprès de :
 - La commune de Crest-Voland
 - La commune de Cohennoz
 - L'Ecole de Ski
 - La SPL Domaine Skiable Crest-Voland Cohennoz

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H25

Le président
Benjamin GARDET

Le secrétaire
Gérard VIALLIS

